



Révision a la baisse pour pension

Par **valerie**, le **21/10/2009** à **14:33**

Bonjour,

je verse une pension pour mes deux filles dont le père a la garde, depuis le dernier jugement ma situation financière a changé, je suis en congé parental depuis le mois de juin. Pour le montant de cette pension mon salaire avait été pris en compte, j'ai fait une demande de révision auprès du Juge aux Affaires Familiales, dois-je fournir les ressources et les charges de mon conjoint j'ai peur que le montant soit fixé dans ce cas à la hausse, de plus je ne suis pas le jugement pour ma fille cadette concernant son droit de visite, je ne la vois plus; cela va-t-il être pris en compte? Merci pour votre réponse